

## FORMATION CONTINUE

### BP REA POLYCLTURE ELEVAGE

Les formations visent à développer les compétences nécessaires à la production agricole en respectant l'environnement.

Le programme "**Produire Autrement**" du Ministère de l'agriculture visant la promotion de l'agro écologie y sera développé. Dans les modules de commercialisation, les circuits courts et la valorisation des produits seront abordés.

#### RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Le (la) titulaire de l'emploi de responsable d'exploitation agricole exerce ses activités en tant que salarié dans une exploitation dans un premier temps ou directement comme chef d'exploitation agricole.

Les compétences du responsable d'exploitation agricole :

- Le choix et le pilotage du système d'exploitation, dans une optique de durabilité
- Organisation du travail et management
- La gestion technico économique de l'exploitation et des ateliers
- Utilisation et maintenance des matériels, équipements et bâtiments.
- La participation à des activités de commercialisation, de transformation, ou de service
- Intégration dans les réseaux professionnels et territoriaux.

La formation s'appuie fortement sur le fonctionnement de l'exploitation et de ses ateliers. La conduite des ateliers de production animale est **fortement orientée vers l'agro-écologie et la conduite en agriculture biologique**. Les 2 UCARE sont spécifiques d'une conduite en bio : « Améliorer la fertilité des sols » et « La santé animale en Agriculture Biologique ».

#### Organisation de la formation :

- ▶ Diplôme : **BP Responsable d'Exploitation Agricole – Option** : Polyclture élevage.
- ▶ Formation à plein temps de **1200 H** (environ 8 mois)
- ▶ Heures en centre : **850 H** (25 semaines) - Heures en entreprise : **350 H** (10 semaines)
- ▶ Lieux de réalisation : **Lycée agricole de Bréhoulou à FOUESNANT (29)**
- ▶ Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture de **niveau 4**

#### CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Etre majeur
- ▶ Etre inscrit au Pôle Emploi à l'entrée en formation
- ▶ Justifier de 12 à 24 mois d'activité professionnelle à temps plein (tous domaines)

#### PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION ET DE REMUNERATION

Plusieurs possibilités de prise en charge des **frais pédagogiques** et de la **rémunération** sont possibles :

- ▶ Congé Individuel de formation (CDI ou CDD)
- ▶ Contrat de professionnalisation
- ▶ Accompagnement spécifiques de reconversion
- ▶ Conseil Régional de Bretagne